

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 004-8561/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Réalisation de schémas directeurs des réseaux de chaleur sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence"

MET 20/16007/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Au 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris, au titre de ses compétences de droit commun, la compétence de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains », en lieu et place de ses communes membres conformément à l'article L. 5217-2-I-6°-h du CGCT. La Métropole possède à ce titre 5 réseaux publics et le territoire compte également des réseaux de chaleur sous maîtrise d'ouvrage privée et des réseaux techniques.

Un schéma directeur de réseau est une étude prospective de ce réseau permettant de programmer ses futurs développements ainsi que les évolutions de ses outils de production de chaleur. L'opération consiste donc à réaliser 5 à 7 schémas sur une période de 3 ans, en fonction de la vie des réseaux. Ces schémas directeurs devront orienter la collectivité sur les choix techniques, économiques et juridiques, l'évolution possible des réseaux actuellement gérés en régie, le développement possible de réseaux techniques en réseaux de chaleur, etc. Ils sont déclenchés par exemple lorsque des contrats de

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

concession arrivent à terme, ou lorsque des opportunités de développement significatives sont pressenties.

Un accord-cadre d'une durée de 4 ans (2020-2023) a été lancé pour la réalisation de ces schémas directeurs et trois candidats ont été retenus pour les marchés subséquents à lancer (groupement S2T INGENIERIE / ESPELIA, groupement SETEC / SCP SEBAN / ECKO / SS2E et INDDIGO). Des marchés subséquents seront lancés pour chaque réseau ciblé. L'opération mobilisée est l'opération n°202000800 intitulée "Fonds Energie" - Études et travaux.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 148.000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
ADEME « Fonds Chaleur »	60 %	88 800 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	40 %	59 200 euros
TOTAL	100 %	148 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération du 31/07/2020 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération 202000800 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer des études de schémas directeurs pour plusieurs réseaux de chaleur sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Métropole 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Nature : 2031 - Fonction : 751 - Sous politique : G911- Opération 2020000800

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget Métropole 2020 suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1321- Fonction 75888 - Sous politique G911.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT